



Communiqué de presse

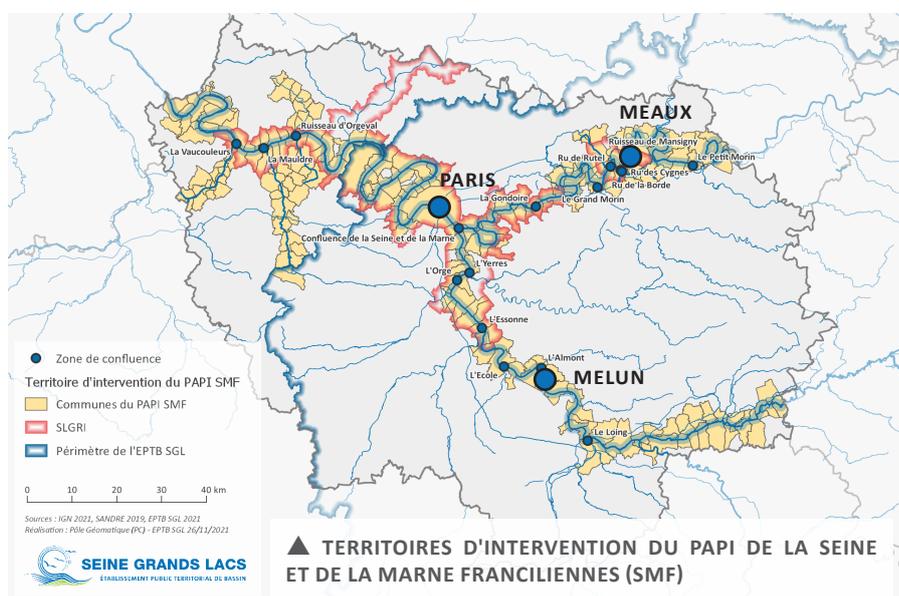
2 SEPTEMBRE 2022

VERS UN DEUXIÈME PAPI DE LA SEINE ET DE LA MARNE FRANCILIENNES 2023-2029

Les inondations en Île-de-France concernent plusieurs millions de Franciliens. Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne franciliennes organise les actions dédiées à la gestion des inondations et à la réduction des dommages prévisibles liés à ces phénomènes et qui pourraient atteindre 30 milliards d'euros. Ce programme réunit plus de **50 maîtres d'ouvrages** et prévoit **près de 300 actions**, qui vont contribuer à réduire ce risque, pour un montant de **plus de 160 millions d'euros HT** sur 6 ans.

Seine Grands Lacs porte et anime depuis 2014 le PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes. **En Île-de-France, le risque inondation représente le premier risque naturel par l'importance des dommages qu'il peut provoquer.**

Ce premier PAPI s'est achevé fin 2020. Le bilan de ce programme est positif, avec **135 actions subventionnées**, mises en œuvre par **20 collectivités locales** pour un investissement de **près de 220 millions d'euros**, ce qui constitue l'effort le plus important depuis 30 ans et encourage à poursuivre la dynamique territoriale. À ce titre, Seine Grands Lacs a lancé l'élaboration d'un 2^e PAPI, dont la mise en œuvre est prévue de 2023 à 2029.



Dans le cadre du lancement de la consultation du public, Patrick OLLIER, Président de Seine Grands Lacs, organise **UNE CONFÉRENCE LE MARDI 6 SEPTEMBRE DE 15H30 À 17H** à destination des élus et de leurs représentants, des associations et des parties prenantes.

Cette conférence permettra de présenter **les résultats novateurs du premier PAPI** ainsi que **les enjeux et ambitions de ce programme sur la période 2023-2029.**

À PROPOS DE SEINE GRANDS LACS :



Seine Grands Lacs est un syndicat mixte depuis 2017, œuvrant sur 18 départements. Présidé par Patrick OLLIER, son comité syndical est composé d'élus de Paris, de la Métropole du Grand Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, des Agglomérations de Troyes-Champagne-Métropole, de Saint-Dizier, Der et Blaise, du Pays de Meaux, et de la Région Grand Est.

Gestionnaire et propriétaire des lacs-réservoirs du bassin de la Seine, il assure la double mission historique d'écarter les crues d'hiver et de printemps et de soutenir les débits de la Seine et de ses affluents (Aube, Marne et Yonne) en été et en automne. Son action est efficace dès l'aval immédiat de ses ouvrages. Reconnu Établissement public territorial de bassin en février 2011, Seine Grands Lacs est un acteur majeur de l'eau sur le bassin amont de la Seine.

Seine Grands Lacs agit dans le cadre du plan Seine en faveur de la réduction de la vulnérabilité des territoires aux inondations et œuvre à la réalisation d'un projet de nouvel ouvrage dans le secteur de la Bassée (Seine-et-Marne), destiné à compléter le dispositif de protection contre les inondations et à réduire les dommages prévisibles liés à ces phénomènes. Il est porteur de Programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) et de Programmes d'études préalables (PEP) : PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes | PAPI de Troyes et du bassin de la Seine supérieure | PAPI d'intention du bassin du Loing | PAPI d'intention de la Marne, Vallage et Perthois | PEP du bassin de l'Yonne | PEP de la Marne moyenne.

Dans le contexte du changement climatique, Seine Grands Lacs développe de nouvelles actions, notamment les Zones d'Expansion de Crues (ZEC), destinées à compléter le dispositif de gestion des inondations et des étiages et à réduire les dommages prévisibles liés à ces phénomènes.